



Féchy, le 7 mai 2019

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

**Séance du Conseil Général du 18 juin 2019**

**Préavis municipal n° 1/2019  
relatif aux comptes communaux 2018 et  
au rapport de gestion de la Municipalité**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après le contrôle de la comptabilité communale exercé par la Fiduciaire Lambelet en date des 2 avril et 2 mai écoulés, les comptes, bilan et rapport de la fiduciaire ont été remis à la Commission de gestion du Conseil général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 308'753.— ; il a été réduit et enregistré un excédent de charges de CHF 27'090.15. La situation comptable actuelle n'a dès lors pas permis d'enregistrer des provisions et appelle plusieurs remarques et commentaires qui sont énumérés ci-dessous.

**1 ADMINISTRATION GENERALE**

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 578'950.— ; il a été réduit et enregistré un excédent de charges de CHF 559'424.83, soit une faible différence de -3,7% qui s'explique de la manière suivante :

10 Administration générale – Autorités

Ce groupe comporte pour mémoire les dépenses inhérentes au fonctionnement des autorités fezzolanes. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 127'865.— et a été finalement bouclé avec un excédent de charges de CHF 129'911,60 ; légère différence due à une diminution des remboursements de jetons de présence (moins de séances).

11 Administration générale – Administration

Ce groupe prévoyait un excédent de charges de CHF 442'685.— réduit à CHF 421'010.73. Le montant budgétisé au compte 110.3091.00 pour la formation professionnelle et continue n'a pas été engagé cette année.

L'utilisation du stock des imprimés et fournitures de bureau a permis une commande plus mesurée au compte 110.3101.00, et n'a pas nécessité plus d'achat, ce qui présente un non-dépensé de CHF 3'994.85.

Les honoraires et frais d'expertise au compte 110.3185.00 sont en dépassement de CHF 11'438.30 dû à l'engagement de la société en ressources humaines pour l'aide à la réalisation du futur règlement du personnel.

A noter qu'un dépens de CHF 3'000.— a été enregistré sous le compte 110.4319.00 suite à un jugement en faveur de la commune.

Les frais de fiduciaire au compte 110.3185.01 sont le reflet de plusieurs contacts et demandes particulières liés aux finances communales.

Le compte 110.3659.00, subsides et dons divers, budgétisé à CHF 20'000.— a été finalement bouclé à CHF 25'866.—, dépassement principalement dû à la participation de Féchy pour CHF 4'000.— à l'Association de la patinoire de Perroy.

## **2 FINANCES**

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 3'348'380.—. Le groupe enregistre finalement un excédent de produits de CHF 4'101'396.83 (+22,48%); différence qu'il faut analyser de la manière suivante :

### 21 Finances – Impôts

Toutes les prévisions budgétaires, à l'exception de l'impôt sur le revenu (-2,11%) et l'impôt sur le capital des personnes morales, ont comme l'année dernière, été agréablement dépassées. Bien que cette minime différence de l'impôt sur le revenu n'appelle pas de remarque particulière, on notera que plusieurs taxations définitives font encore l'objet de contrôles auprès de l'administration fiscale et qu'elles seront comptabilisées ultérieurement.

En comparant les comptes 2018 aux comptes 2017, il y a lieu de remarquer les augmentations significatives de :

- l'impôt sur la fortune +CHF 181'873.20 (+24,04%),
- l'impôt spécial sur les étrangers +CHF 36'548.15 (+10,19%)

### 22 Service Financier

Le compte ETACOM – Fonds de péréquation 220.3521.00 a, quant à lui, enregistré le solde 2017 pour un montant de CHF 206'775.—, Ce montant a été compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve.

## **3 DOMAINES ET BATIMENTS**

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 13'736.—. Le groupe enregistre finalement un excédent de charges de CHF 153'896.30 différence qui s'explique de la manière suivante :

### 32 Forêts et pâturages

Ce groupe de comptes enregistre un excédent de charges de CHF 28'008.06 dû à la diminution des bénéfices de la vente des résineux, à l'augmentation du coût d'exploitation, à la baisse du prix de vente du bois bostryché (40% du volume) ainsi qu'à plusieurs travaux de

débardage et de bûcheronnage, compte 320.3011.00, conséquences du martelage de l'année précédente.

Au compte 320.3134.00, la différence de CHF 2'265.30 entre le budget et les comptes provient essentiellement de la plantation de 400 nouveaux chênes.

Les subventions cantonales, compte 320.4510.00, seront comptabilisées à réception soit dans l'exercice 2019.

### 33 Vignes

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 23'900.—. Le compte enregistre finalement un excédent de produits de CHF 10'132,40 qui s'explique par une augmentation du prix d'achat du litre de moût dont le tarif est fixé chaque année au mois de mai.

### 35 Bâtiments communaux

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 56'476.—. Le compte enregistre finalement un excédent de charges de CHF 136'980.64 qui s'explique de la manière suivante :

- Au compte 351.3141.00, un montant de CHF 4'821.45 a été comptabilisé, provenant du dépassement 2018 du préavis 4/2018 « aménagement d'un bouteillier ». Un surplus en 2019 est à prévoir.
- Au compte 352.3113.00 la différence provient de l'achat de machines pour l'auberge (four, machine à glaçons et coupe-légumes) dont certaines ne respectaient plus les normes de sécurité.
- Le début des travaux de rénovation à l'Ancien Collège en automne, a permis au locataire de rester 5 mois alors que le budget était calculé sur 3 mois. Depuis la vacance des appartements, les charges fixes d'électricité et de chauffage sont à la charge de la Commune.
- L'amortissement dès l'année d'ouverture du chantier de l'Ancien Collège a engendré une charge non budgétisée dans le compte 353.3312.00 d'un montant de CHF 146'660.—.
- La restauration prévue du crépi de l'Eglise a été reportée à la fin des travaux de rénovation l'Ancien Collège.
- Au compte 355.3141.00, le dépassement des frais d'entretien provient de travaux qui ne pouvaient être prévus au budget, tels que le remplacement de la porte fenêtre du studio du rez-de-chaussée, de la correction du puits d'aération de l'abri de protection civile et de la réfection des peintures dans plusieurs appartements. En effet, dès la fin de la construction, le bâtiment a bougé et il a fallu attendre qu'il se stabilise avant de pouvoir réparer les fissures et repeindre les parois endommagées.
- Au compte 356.3011.00, l'engagement d'une entreprise de conciergerie durant la vacance du poste du titulaire a coûté CHF 5'402,25. L'aide aux travaux de nettoyage d'été au Nouveau Collège par huit jeunes (job d'été) a coûté CHF 2'643.—.
- Le Refuge forestier présente un excédent de produits de CHF 1'846,40 alors qu'un excédent de charges de CHF 6'590.— était budgétisé; l'achat d'un distributeur d'air chaud n'étant pas jugé nécessaire.

## **4 TRAVAUX**

Ce groupe de comptes qui comporte les routes, les ruisseaux, la voirie, les transports publics, les parcs, le cimetière, les fontaines, les ordures ménagères, les déchets et l'épuration, prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 373'557.— ; il enregistre finalement un

excédent de charges de CHF 400'411.70, soit une différence de +7,18 % qui s'explique de la manière suivante :

- Le compte 430.3142.00, entretien des routes et surfacages, enregistre un excédent de charges de CHF 6'020.— lié au remplacement non budgétisé de « regards » à la route d'Allaman. En effet, pour assurer la sécurité des usagers, la maçonnerie et les fixations des couvercles des deux « gueules de loup » ont dû être refaites sur ce tronçon.
- L'entretien des ruisseaux, qui ne nécessitait jusqu'alors que très peu d'engagement, a été sollicité pour un montant de CHF 7'469.— pour des travaux de réfection des écoulements ouverts le long du chemin des Acacias. Ces travaux non prévus ont été nécessaires suite au constat du débordement des eaux.
- L'achat d'un élévateur au compte 430.3154.00, pour un montant de CHF 19'429.20, explique la différence de CHF 15'833.80 par rapport au montant budgétisé.
- Au compte 430.3155.00, le dépassement par rapport au budget s'explique par l'homologation de l'élévateur pour CHF 4'614.95 et des frais de réparation du Lindner pour CHF 5'020.20.
- Les frais divers, compte 430.3199.00, comporte les frais de formation de cariste des employés communaux pour un montant total de CHF 2'600.— dont CHF 1'560.— ont été refacturés ; compte 430.4319.00.
- Le compte 430.3517.00, participation au déficit des transports publics n'englobe pas la participation au fonds Région de Nyon d'où la différence par rapport au montant budgétisé.
- Au compte 440.3121.00, la consommation d'eau des fontaines représente un coût de CHF 7'010.15 alors que l'eau des perches coûte CHF 1'113.15.
- Le remplacement des buts du terrain de football pour un montant de CHF 4'127.05 et la réparation de la fontaine de la place du Saugey expliquent la différence entre le budget et les comptes du poste entretien parcs et cimetière, 440.3145.00.
- Au compte 450.3154.00, un nombre important de dépannages des Moloks, auxquels se sont ajoutés le remplacement de deux sacs de levage (chaussettes) ont nécessité l'engagement hors maintenance d'un montant total de CHF 6'565.35.
- L'excédent de charges du compte 450.3161.01 d'un montant de CHF 2'905.50 est lié au transport et au broyage des déchets verts communaux non budgétés.
- Le compte 450.3199.00, frais divers, englobe des taxes d'évacuation/destruction difficilement estimables au budget.
- Le compte épuration prévoyait un entretien qui n'a pas pu avoir lieu en 2018, ce qui justifie le non-dépensé par rapport au budget. Des travaux de modernisation des installations, prévus initialement en plusieurs lots, vont être faits ensembles en fin de l'année 2019. Ce groupement des travaux permettra de minimiser les perturbations du fonctionnement de la STEP.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 556'130.— ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 535'187.85, soit une faible différence qui s'explique par une diminution du nombre d'élèves (-1) et du nombre officiel d'habitants au 31 décembre (2017 = 895 / 2018 = 860)

### 51 Enseignement primaire et secondaire

La clé de répartition des charges de l'enseignement primaire et secondaire est tributaire du nombre d'élèves fezzolans, 104 en 2018 et du chiffre officiel de la population au 31 décembre, ce qui réduit l'excédent de charges de CHF 19'076,20 (-3,5%).

## 6 POLICE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 210'158.— ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 219'312.90, soit une faible différence qui s'explique de la manière suivante :

### 61 Police

Le compte 610.3511.00 présente une différence d'excédent de charges de CHF 12'734.— correspondant au solde de la facture de 2017.

### 65 Défense incendie et 66 Protection Civile

Les comptes 650.3521.00 et 650.3526.00, s'ils fluctuent au gré du nombre d'habitants annuels, enregistrent, au service de défense incendie, une ristourne de CHF 0.50 par habitant et une de CHF 1.05 à la protection civile.

## SECURITE SOCIALE

Ce groupe de comptes englobant tous les comptes de la prévoyance sociale et de la santé publique prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 1'952'074.— ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 2'503'847.—, qui s'explique par la facturation finale du compte 720.3515.00, participation à charges cantonales pour un montant de CHF 633'360.— partiellement amorti par la provision du fonds de réserve, compte 720.4809.00.

## Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil général de Féchy**

- vu le préavis de la Municipalité n° 1/2019 du 7 mai 2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2018 ;
2. d'approuver et d'accepter les rapports de gestion de la Municipalité ;
3. d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2018 de la Fiduciaire Lambelet ;
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion-finances.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la secrétaire   
 Andreas Meyer  Katyla Labhard